



Résultats de l'offre de rachats d'obligations Casino lancée le 9 novembre 2020

Paris, le 17 novembre 2020,

Casino a lancé le 9 novembre une offre de rachat portant sur les obligations à échéances mai 2021 (ISIN: FR0011052661), juin 2022 (ISIN : FR0013260379), janvier 2023 (ISIN : FR0011400571) et mars 2024 (ISIN : FR0011765825) en circulation.

À l'issue de l'offre de rachat, dont le règlement est prévu le 20 novembre 2020, Casino rachètera : (i) pour les obligations à échéance mai 2021, un montant nominal de 194 100 000 euros, (ii) pour les obligations à échéance juin 2022, un montant nominal de 8 500 000 euros, (iii) pour les obligations à échéance janvier 2023, un montant nominal de 11 500 000 euros et (iv) pour les obligations à échéance mars 2024, un montant nominal de 7 800 000 euros, portant le montant total de l'offre de rachat à 221 900 000 euros.

ISIN	Montant nominal en circulation avant l'offre de rachat	Montant nominal valablement apporté à l'offre de rachat	Montant nominal valablement accepté au rachat par Casino	Montant nominal en circulation après l'offre de rachat
FR0011052661	529 000 000 €	194 100 000 €	194 100 000 €	334 900 000 €
FR0013260379	367 000 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	358 500 000 €
FR0011400571	557 800 000 €	11 500 000 €	11 500 000 €	546 300 000 €
FR0011765825	900 000 000 €	7 800 000 €	7 800 000 €	892 200 000 €

Cette opération porte le montant cumulé des rachats d'obligations réalisés en 2020 à 537 100 000 euros, réduisant d'autant l'encours de dette obligataire de Casino.

Information importante

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constitue ni une offre de rachat ni une invitation à vendre les obligations, ni une invitation à participer à cette offre de rachat dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut être limitée par la loi et/ou faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.